

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 4 juin 2018, à 20 h, sous la présidence de M. Jacques Lirette, maire suppléant.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Jocelyn Gagné, M. Raymond St-Onge, Mme Sonia Tremblay et Mme Ginette Camiré.

Est absent, M. André Gagnon, maire.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

M. Jacques Lirette, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et prononce la pensée du mois.

105-06-2018

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Mme Ginette Camiré,
Appuyé par M. Jocelyn Gagné,
Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

106-06-2018

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

Il est proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mai 2018 et de la séance extraordinaire du 14 mai 2018 soient approuvés avec dispense de lecture.

107-06-2018

ACCEPTATION DES COMPTES :

Il est proposé par M. Francis Gagné,
Appuyé par M. Raymond St-Onge,
Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Chèques de C1800168 à C1800193	49 109.52 \$
Paiements Internet L1800211 à L1800254	253 853.14 \$
Carte de crédit VISA V2018021 à V2018025	1 295.68 \$
Pour un grand total de :	304 258.34 \$

108-06-2018

MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO. 285-2018 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 871 750 \$ POUR LE PROLONGEMENT DES RUES BETTY ET BONNE-ENTENTE (AQUEDUC, ÉGOUTS ET VOIRIE) :

Considérant le règlement numéro 285-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 871 750 \$ pour le prolongement des rues Betty et Bonne-Entente (aqueduc, égouts et voirie) adopté le 3 avril 2018;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ce règlement afin que ce dernier reflète plus fidèlement la dépense décrétée et le fait qu'une partie

de cette dépense sera acquittée à même le surplus accumulé de la Municipalité;

Considérant l'article 1076 du Code municipal;

Considérant que les modifications apportées au règlement n'ont pas pour effet d'en modifier l'objet ni d'augmenter la charge des contribuables;

En conséquence, il est proposé par M. Jocelyn Gagné, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le règlement numéro 285-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 871 750 \$ pour le prolongement des rues Betty et Bonne-Entente (aqueduc, égouts et voirie) soit modifié comme suit :

- a) Le titre du règlement est remplacé par :
« Règlement no. 285-2018
Règlement décrétant une dépense de 1 067 500 \$ et un emprunt de 871 750 \$ pour le prolongement des rues Betty et Bonne-Entente (aqueduc, égouts et voirie) »
- b) L'article 2 est modifié de façon à remplacer le nombre « 871 750 \$ » par « 1 067 500 \$ »;
- c) L'article 3 est remplacé par ce qui suit :
« ARTICLE 3 EMPRUNT ET APPROPRIATION
Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par la présente, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 871 750 \$, sur une période de 15 ans, et à affecter une somme de 195 750 \$ à même le surplus accumulé. »

Qu'une copie de la présente soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

109-06-2018

ACCEPTATION DES FRAIS FACTURÉS PAR TÉLUS POUR L'INSTALLATION DES POTEAUX DANS LE DÉVELOPPEMENT BONNE-ENTENTE :

Considérant la nouvelle politique de Télus effective depuis le début de janvier 2015 concernant les frais reliés à la construction de la structure de poteaux;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte de payer les frais obligatoires à Télus reliés à la construction de la structure de poteaux pour le Développement Bonne-Entente, soit de 27 606.59 \$ plus les taxes.

110-06-2018

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU LOCAL – RANG SAINT-ÉDOUARD, ROUTE VIGER, ROUTE BLAIS ET UNE PARTIE DE LA ROUTE LAVERDIÈRE :

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

Pour ces motifs, sur la proposition de M. Jocelyn Gagné, appuyée par Mme Sonia Tremblay, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

111-06-2018

ALIÉNATION D'UNE PARTIE DU LOT NO. 6 030 879 SITUÉ DANS LA RUE DES ENTREPRISES À M. YVES BRETON :

Considérant que la Municipalité de Saint Bernard est propriétaire du lot no. 6 030 879 du cadastre du Québec faisant partie de son parc industriel;

Considérant que M. Yves Breton désire acquérir une partie du lot no. 6 030 879 donnant une superficie de 4 436.4 mètres carrés;

En conséquence, il est proposé par M. Raymond St-Onge, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Bernard accepte de vendre pour une somme totale de 35 814.75 \$ plus les taxes applicables à M. Yves Breton une partie du lot no. 6 030 879 du cadastre du Québec, donnant une superficie de 4 436.4 mètres carrés.

Dans les dix-huit (18) mois de la date de la signature de l'acte de vente notarié, l'acquéreur s'engage à construire sur l'immeuble vendu un bâtiment conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité.

À défaut de s'exécuter dans ce délai, l'acquéreur accepte de payer à la Municipalité, à titre de pénalité et de dommages liquidés, en plus des taxes payées relativement au terrain, une somme égale à ce que rapporterait à la Municipalité en taxes foncières générales et spéciales, la construction d'un bâtiment dont l'évaluation serait de cinq cent mille dollars (500 000\$). Cette indemnité sera payable annuellement à la Municipalité tant que le bâtiment ne sera pas construit.

En outre, l'acquéreur s'engage à ne pas revendre l'immeuble présentement vendu à un prix supérieur à celui payé à la Municipalité et ce, jusqu'à ce que le bâtiment précédemment mentionné y soit construit.

Que le coût des frais notariés et les frais de raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial soient payés par l'acquéreur.

Que M. André Gagnon, maire et Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité et à en recevoir le prix de vente.

112-06-2018

ENGAGEMENT DE MADAME SANDRA GAGNON À TITRE D'AIDE OCCASIONNELLE POUR DIVERS TRAVAUX :

Il est proposé par Mme Ginette Camiré,
Appuyé par M. Jocelyn Gagné,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'embauche à temps partiel de Madame Sandra Gagnon à titre d'aide occasionnelle pour divers travaux au taux horaire de 14.00 \$ de l'heure.

113-06-2018

PARTICIPATION À LA 19^E CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL DU 3 AU 5 OCTOBRE 2018 :

Il est proposé par Mme Ginette Camiré,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise M. Pascal Vachon, coordonnateur aux loisirs, à participer à la 19^e conférence annuelle du loisir municipal du 3 au 5 octobre prochain à Québec au coût de 430.00 \$ plus les taxes.

114-06-2018

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Proposé par M. Francis Gagné,
Appuyé par M. Jocelyn Gagné,
Et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à 20 h 30.

Jacques Lirette, maire suppléant

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Jacques Lirette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Lirette, maire suppléant

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière